



**PRÉFET  
DU TARN**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Bureau de l'environnement et des affaires foncières  
Tél. : 05 63 45 61 61  
Courriel : [pref-environnement@tarn.gouv.fr](mailto:pref-environnement@tarn.gouv.fr)

**Secrétariat général  
aux affaires départementales**

Le secrétaire général

à

Destinataires in fine

Albi, le **20 SEP. 2024**

**Objet : organisation d'une enquête publique sur le territoire de votre commune**

demande d'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel, déclaration d'utilité publique, enquête parcellaire et mise en compatibilité de trois plans locaux d'urbanisme  
Projet REVA - société TEREKA

**PI :** - copie de mon arrêté portant ouverture d'une enquête publique  
- avis d'enquête publique

Je vous transmets par la présente l'avis d'enquête et une copie de mon arrêté d'ouverture d'enquête publique pour la période du vendredi 11 octobre 2024 au mardi 12 novembre 2024, relative à :

- l'autorisation de construire et d'exploiter une canalisation de transport de gaz naturel DN 200 Villariès – Albi, dénommée « projet REVA » ;
- la déclaration d'utilité publique du projet ;
- l'enquête parcellaire en vue de l'institution de servitudes ;
- la mise en compatibilité des plans locaux d'urbanisme des communes de Bazus (31), Buzet-sur-Tarn (31) et Saint-Sulpice-la-Pointe (81).

Ce projet est situé sur le territoire des départements de la Haute-Garonne et du Tarn et, la plus grande longueur de canalisation étant située dans le Tarn, c'est à mes services que revient la mission de coordination de l'instruction du dossier.

Aussi, je vous invite à consulter les éléments de ce dossier soit sur les sites internet des services de l'État dans les départements concernés [www.tarn.gouv.fr](http://www.tarn.gouv.fr) ou [www.haute-garonne.gouv.fr](http://www.haute-garonne.gouv.fr), soit sur la page dédiée du site internet du porteur de projet [www.tereka.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva/](http://www.tereka.fr/projet/renouvellement-villaries-albi-reva/).

Par ailleurs, je vous saurais gré de bien vouloir assurer, en ce qui vous concerne, l'exécution de l'arrêté portant ouverture de l'enquête publique et notamment :

**Quinze jours au moins avant l'ouverture de l'enquête, :**

- afficher, **au plus tard le 26 septembre 2024** et au lieu habituel d'affichage en mairie, l'avis au public d'ouverture d'enquête, qui doit rester affiché pendant toute la durée de l'enquête ;
- éventuellement publier par tout autre procédé (site internet de la mairie, autres lieux d'affichages) l'avis au public ;

**À l'issue de la période d'enquête :**

- transmettre à la préfecture du Tarn le certificat attestant du respect des procédures de publicité ;
- tenir à la disposition du public la copie du rapport et des conclusions de la commission d'enquête pendant un délai d'un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

**Par ailleurs, en application de l'article R. 181-38 du code de l'environnement, je vous saurais gré de bien vouloir me transmettre l'avis du conseil municipal sur ce projet, lequel avis doit être communiqué au plus tard dans les quinze jours suivant la clôture du registre d'enquête pour être pris en considération.**

**Enfin, je vous invite à veiller aux dispositions de l'article L.1111-1-1 du code général des collectivités territoriales et notamment de son point 3 qui visent à prévenir tout conflit d'intérêts susceptible de concerner un élu de votre conseil municipal.**

**Pour le secrétaire général et par délégation,  
le chef de bureau,**



**William LEFEBVRE**

**Destinataires :**

- |  |   |
|--|---|
| - M. le maire de Cadalen                   | - Mme le maire de Montjoire             |
| - M. le maire de Cagnac-les-Mines          | - M. le maire de Montans                |
| - M. le maire de Carlus                    | - M. le maire de Parisot                |
| - M. le maire de Castelnau-de-Lévis        | - Mme le maire de Paulhac               |
| - M. le maire de Coufouleux                | - M. le maire de Peyrole                |
| - M. le maire de Florentin                 | - M. le maire de Roquesérière           |
| - M. le maire de Gémil                     | - M. le maire de Rouffiac               |
| - M. le maire de Lagrave                   | - M. le maire de Saint-Lieux-lès-Lavaur |
| - M. le maire de Le Sequestre              | - M. le maire de Técoü                  |
| - M. le maire de Loupiac                   | - M. le maire de Terssac                |
| - M. le maire de Lugan                     | - M. le maire de Villariès              |
| - Mme le maire de Marssac-sur-Tarn         |   |
| - M. le maire de Montastruc-la-Conseillère |   |

**Copie à :**

- M. le préfet de la Haute-Garonne